

Thème : Garde à vue : retenues et rétentions

Date : Vendredi 10 février 2023 de 13h30 à 16h30

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Maitriser les textes entourant la garde à vue, les retenues et les rétentions*
- *Maitriser le rôle de l'avocat en garde à vue*
- *Penser la stratégie dès la garde à vue*

Méthodes mobilisées :

Programme :

- **Notions techniques : GAV, retenues, rétentions**
- **Les premiers contacts avec l'OPJ et la procédure**
- **Les entretiens avec le gardé à vue**
- **L'assistance durant les auditions et les confrontations**
- **La fin de la mesure et les suites de la procédure**

Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive, conseils pratiques et mises en situation

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Gwendoline TENIER, Avocat au barreau de Rennes

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.